

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015**

L'an deux mille quinze, le deux mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques DROUHIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jacques DROUHIN, Gabriel GOLDSTEIN, Philippe DESVIGNES, Mmes Nadine DESBORDES, Florence DUBREUCQ, Jean-Pierre BEAUMIER, Mme Martine FLEURY, Mme Nelly RIVIERE, M. Yves GERVAIS, M. Jean-Baptiste BIGOT, M. Pascal DOREILLE, M. Gérard BOUSQUET, Mme Sophie ALVES DA COSTA

Absent excusé : Mme Eliane FABRIS pouvoir donné à M. Pascal DOREILLE

Secrétaire de séance : Mme Nelly RIVIERE

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14.01.2015**

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

### **DOSSIER /PROJET « VILLAGE DU LIVRE »**

#### **1) DEMANDE DE DETR AU TITRE DU DEVELOPPEMENT LOCAL**

Le Maire explique au conseil municipal qu'il est possible de solliciter l'état pour obtenir une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre du développement local, le projet du village du livre répondant aux critères de projet de développement local économique, touristique, social et environnemental. Il propose de déposer un dossier à la sous-préfecture pour obtenir un financement à hauteur de 35 % du coût qui s'élève à 145.400 € H.T.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter l'état au titre de la DETR pour le projet du « village du livre » et autorise le Maire à constituer le dossier de demande de subvention.**

#### **2) DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE A LA SENATRICE NICOLE BRICQ**

Le Maire explique au conseil municipal que suite à sa rencontre au Sénat avec la sénatrice Nicole BRICQ elle accepte dans le cadre de sa réserve parlementaire de subventionner le projet à hauteur de 25.000 €.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter la sénatrice Nicole BRICQ pour le projet du « village du livre » et autorise le Maire a constituer le dossier de demande de subvention.**

### **SALLE DES FÊTES, DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Le Maire présente au conseil municipal le rapport de la commission bâtiment concernant la remise en état de la salle des fêtes et la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité pour un coût total de 39.672,62 € H.T. et propose de solliciter le Conseil Général pour obtenir une subvention.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter le Conseil Général pour obtenir une subvention pour la remise en état de la salle des fêtes et la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires.**

### **CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE : VALIDATION DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES**

Le Maire indique au conseil municipal qu'en ce qui concerne la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux du contrat triennal de voirie, à savoir la rue Tripier et la rue d'Episy, suite aux différentes demandes des riverains il y a un coût supplémentaire qui s'élève à 22.577 € H.T. et lui demande de valider les devis soumis afin d'établir un avenant au contrat.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte les devis proposés pour un montant total hors taxes de 22.577 € afin d'établir un avenant au contrat.**

### **SDESM : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE D'ELECTRICITE**

Le Maire indique au conseil municipal que le SDESM propose un groupement de commande d'électricité, et propose donc de prendre la délibération suivante :

Considérant que

La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité

Considérant que

Le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'électricité en Seine et Marne

Vu

Le code des marchés publics et son article 8 VII,

Le code général des collectivités territoriales,

La délibération n°2014-163 du 15 décembre 2014 du comité syndical du SDESM,

L'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :**

- **Approuve le programme et les modalités financières**
- **Accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commande électricité annexé à la présente délibération**
- **Autorise l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité,**
- **Autorise le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.**

## **REMPLACEMENT D'UN DELEGUE SUPPLEANT AUPRES DES SYNDICATS MIXTES DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU CANTON DE LORREZ LE BOCAGE & DU SYNDICAT MIXTE POUR LA CONSTRUCTION ET LE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE JACQUES PREVERT DE LORREZ LE BOCAGE**

Le Maire indique au conseil municipal que suite à la démission de Mme Renée Ange MOUNIEN qui était déléguée suppléante auprès des syndicats mixtes des transports scolaires du canton de Lorrez Le Bocage, et du syndicat pour la construction et le fonctionnement du collège Jacques Prévert de Lorrez le Bocage il y a lieu de la remplacer, il demande donc aux membres du conseil municipal d'élire un nouveau suppléant auprès de ces syndicats.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité nomme Mr Yves GERVAIS suppléant des syndicats mixtes des transports scolaires du canton de Lorrez le Bocage & pour la construction et le fonctionnement du collège Jacques Prévert de Lorrez le Bocage.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire indique :

- qu'à la demande du SDESM il va prendre un arrêté pour créer 2 places de stationnement en zone bleue réservées aux véhicules électriques aux abords du clocher (devant la fontaine)
- que les féeries du bocage auront lieu cette année à Dormelles les 6 et 7 juin 2015 et qu'ils nous sollicitent pour la logistique
- qu'il a reçu un courrier de Mr Patrice PRIN du CDSCF demandant l'autorisation d'utiliser le podium des apéros concerts le 20 juin pour un concert dans l'après-midi organisé par l'AHVOL et dans la matinée un défilé de voitures anciennes, celle-ci est bien évidemment accordée et ravi que le CDSCF participe à une des soirées des apéros concerts.
- qu'il a reçu la demande d'installation d'un food trucks sushi, des éléments complémentaires lui seront demandés pour valider son installation
- que Gabriel GOLDSTEIN 1<sup>er</sup> adjoint s'est rendu à une réunion d'information à la gendarmerie de Lorrez le Bocage concernant la mise en place de la vidéo surveillance, et qu'il nous est proposé de participer à une étude gratuite des besoins réels et des possibilités d'un maillage optimal, proposition acceptée par le conseil municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance du conseil municipal se termine à 20 h 45.